



Papeete, le 04 août 2022

Le directeur général,

à

Destinataire in fine

Direction générale

Courrier n° : 2022/DG

Dossier suivi par :

M. Teama RICHMOND

Tél : (689) 40 41 64 51

Fax : (689) 40 43 15 90

E-mail : marches.publics@ilm.pf

Objet : LETTRE DE CONSULTATION - Travaux de traitement en isolation thermique et étanchéité de containers et de toitures

Il est porté à la connaissance du public la mise en œuvre d'un appel public à la concurrence sous la forme d'une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de travaux de traitement en isolation thermique et étanchéité de containers et de toitures.

Article 1 - Informations relatives à l'acheteur public

| | |
|--|--|
| ACHETEUR PUBLIC | Institut Louis Malardé |
| AUTORITE COMPETENTE POUR MENER LES OPERATIONS DE PASSATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ | Directeur général, Hervé VARET BP 30, 98 713 Papeete - Tahiti croisement de la rue des Poilus tahitiens et de la rue du 5 mars 1797, à Papeete, derrière le Temple de Paofai Tél : (689) 40.41.64.65 Fax : (689) 40.43.15.90 Courriel : secretariat@ilm.pf |
| RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | Monsieur Willy DECIAN Tél : (689) 89 73 81 72 wdecian@ilm.pf Du lundi au jeudi de 7h 30 à 15h 30 et le vendredi de 7h30 à 14h30 |

Article 2 - Objet et caractéristiques principales du marché

La présente consultation en procédure adaptée a pour objet le traitement en isolation thermique et étanchéité de 11 containers 20 pieds, 6 containers 40 pieds HC et une toiture d'une surface de 900 m².

Le marché est composé de 2 lots distincts.

Chaque candidat a la possibilité de soumettre son offre sur 1 ou plusieurs lots sans limite. Les offres devront être transmises sous forme de devis avant le 19 août 2022 par mail à l'adresse suivante : marches.publics@ilm.pf

Les cahiers des charges techniques sont à retirer auprès du service technique à l'adresse suivante : wdecian@ilm.pf

Les 2 lots sont listés ci-après :

| N° du lot | Désignation |
|-----------|---|
| 2 | Travaux d'étanchéité et d'isolation thermique de containers sur le site ILM de Paea |

Article 3 - Conditions d'exécution

3.1 Lieu d'exécution

Pour le lot 1, les travaux sont exécutés rue des poilus tahitiens au bâtiment de l'ILM à Papeete.
Pour le lot 2, les travaux sont exécutés sur le site de l'ILM Paea.

3.2 Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux. Dans tous les cas de figures, le candidat devra réaliser les travaux avant le 30 septembre 2022.

3.3 Prix

Les prix sont fermes.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels, taxes et sujétions du titulaire.

3.4 Modalité de financement et de paiement

La dépense est imputable sur le budget de l'Institut Louis Malardé.

Le paiement aura lieu selon les règles de la comptabilité publique.

Les fournitures et prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application du prix forfaitaire indiqué dans l'offre financière, après service fait sur présentation de facture en trois exemplaires adressées à l'acheteur public.

Le règlement sera effectué par virement administratif sur le compte bancaire du titulaire.

L'agent comptable est le Payeur de la Polynésie française.

Aucune avance ne sera consentie.

Article 4 - Jugement des offres

4.1 Examen des offres

Le jugement des offres par lot sera effectué selon les critères suivants :

| | |
|------------------|-----------|
| Prix | 70 points |
| Valeur technique | 30 points |

Critère 1 : Prix (70 points)

$$\text{Note} = 70 \times [(\text{Prix le moins disant}) / (\text{Prix de l'offre considérée})]$$

Critère 2 : Valeur technique (30 points)

Le candidat qui aura précisé dans son offre les meilleures préconisations techniques pour les travaux à réaliser obtient le maximum des points.

Le second meilleur candidat obtient 20 points.

Les autres candidats obtiennent 10 points.

La note finale sera égale au cumul des notes de chaque critère.
Pour être déclaré attributaire, le candidat devra obtenir la meilleure note finale.
En cas d'égalité d'offres sur la note finale après pondération des critères, la meilleure note obtenue dans le critère à plus forte pondération prévaudra.

Hervé VARET
Directeur général
INSTITUT LOUIS MALARDE

Hervé VARET
Directeur général